

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 359/CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux afin de garantir la sécurité des usagers,

### A R R E T E

#### Article 1er

En raison du changement de la banderole publicitaire sur la façade du Casino barrière place Saint Jean, le stationnement des véhicules sera interdit dans les emplacements situés côté cuisine du casino le mardi 04 Novembre 2025 à partir de 07h.

#### Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par la ville de Niederbronn les Bains et le casino.

#### Article 3

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

#### Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.